

# SNUipp-FSU

*écoles et collèges des Vosges*

Bulletin n°108 avril 2018-Trimestriel-Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents.  
Dir de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

**ÉCOLES ET COLLÈGES  
DES VOSGES**

EXPÉDITEUR :  
**SNUipp-FSU 88**  
6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL

Déposé le 12 juin 2018



Dispensé de timbrage

**Edito**

## CONVERGENCE DES LUTTES !

Les cheminots, les étudiants, les aides soignant-es, les personnels des EHPAD, les salarié-es du privé, les zadistes sont dans l'action depuis le printemps contre les mesures libérales du gouvernement qui aggravent les services publics des transports, de la santé, de l'Education Nationale ou des collectivités territoriales.

Nous avons, nous aussi de bonnes raisons de nous mettre en grève. Après le 10 octobre, le 22 mars, le 15 avril, et le 22 mai, poursuivons la convergence des luttes pour maintenir et étendre notre modèle social plutôt que pour l'affaiblir.

Un gouvernement qui tape ses étudiants, serre la vis aux retraités et supprime l'ISF, c'est un gouvernement qui marche à l'envers et qu'il faut remettre à l'endroit. Pas plus que nous n'acceptons la remise en cause du paritarisme, du statut général des fonctionnaires avec le recours des contractuels, le gel du point d'indice, l'augmentation des cotisations retraite, le rétablissement d'un jour de carence pour maladie..

Derrière la bataille des cheminots, c'est bien la fonction publique et le statut protecteur des fonctionnaires avec un salaire à vie qui sont visés.

Le SNUipp-FSU prendra toute sa part à de nouvelles mobilisations pour l'égalité, la justice sociale et la solidarité.

**Antoine CIOLELLA**

**NOUVEAU BULLETIN  
SPECIAL MOUVEMENT**

**Opération transparence**

Pages 7 à 11

## SOMMAIRE

Page 2 : Droit de grève

Page 3 : Le petit rapporteur paritaire  
CAPD et CTSD

Page 7 : Opération transparence

Page 12 : Conférence Danièle Dumont



# DROIT DE GREVE

## 1. Ai-je le droit de faire grève ?

Oui, bien sûr, **c'est un droit constitutionnel** (rappelé par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, loi Anicet Lepors). Vous avez droit de faire grève un jour de classe en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

## 2. Combien ça va me coûter ?

Une journée de grève « coûte » une journée de salaire soit 1/30ème de salaire.)

## 3. Comment faire?

Selon la règle en vigueur, tout-e enseignant-e «devant élève » doit déclarer son intention de prendre part à la grève au DASEN, au moins 48h (comprenant aumoins un jour ouvré) avant de participer à la grève. La déclaration doit se faire par écrit, par lettre, télécopie ou par mél via votre messagerie professionnelle ou autre à :

[ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr)

*Exemple: si grève un mardi, le jour ouvré (c'est-à-dire le jour travaillé) est le lundi; la déclaration d'intention de grève doit parvenir avant le samedi minuit.*

**Le SNUipp-FSU considère que la déclaration d'intention de grève, et plus généralement le SMA (Service Minimum d'Accueil) sont des entraves au droit de grève; néanmoins notre consigne syndicale appelle à faire la déclaration préalable même si vous n'êtes sûr-e de faire grève. Il faut également prévenir les parents et la mairie le plus tôt possible.**

## 4. Comment faire avec les parents ?

**Le dialogue est le maître-mot.** Il est souvent aisé de faire comprendre aux parents que l'on se met en grève, que l'on va perdre une journée de salaire pour défendre le service public, les postes, les conditions de travail...dont dépend le bien-être de leur enfant.

**Un modèle de lettre aux parents** est toujours disponible sur le site du SNUipp-FSU 88.

Rappelons que cette lettre ne doit pas être visible par les élèves et doit donc être pliée en 2 et agrafée. Vous pouvez l'inclure dans le cahier de liaison sans la coller.

A minima, un mot écrit d'information aux parents doit mentionner « *Votre enfant n'aura pas classe le ....(date) ....car je serai en grève.* »

## 5. Ca sert encore à quelque chose aujourd'hui ?

Il existe aussi des campagnes de pétition, des rassemblements ou manifestations hors temps scolaire...

Mais jusqu'à présent, **on n'a pas trouvé meilleur moyen que la grève pour négocier et obtenir des avancées, pour aspirer à autre chose de mieux**, pour médiatiser ces questions et aussi pour prendre le temps de se réunir en assemblée générale. On n'a pas l'assurance de réussir mais personne ne nous en voudra d'avoir essayé.

Ne pas resté-e isolé-e, construire l'action collective peut porter des revendications afin d'améliorer les choses.

**Se mettre en grève, c'est « se libérer » du travail pour se mobiliser.**

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs, Professeurs des Ecoles  
et PEGC**

### Permanences syndicales:

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tél: 03 29 35 40 98  
Port: 07 78 87 81 25  
Mél: [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
Site: <http://88.snuipp.fr>  
Page FB: Snuipp des Vosges

**SNUipp-FSU 88**  
Quartier de la Magdeleine,  
Bâtiment A  
6, Maison des Associations  
88000 EPINAL

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans des conditions prévues par la loi n° 78-17 du 08-01-78.

**CPPAP n° 0720 S 07413**  
**ISSN n° 1266 0833**  
**dépôt légal : à parution**

## CAPD 25 mai 2018: déclaration du SNUipp Vosges



Les Français sont inquiets face à l'avenir. Et parmi eux les fonctionnaires. Si, à la même CAPD l'année dernière, nous nous réjouissions de certaines avancées financières, force est de constater que cette embellie n'a pas duré. Gel du processus PPCR, rétablissement du jour de carence, précarisation du métier ... Les mesures engagées par le gouvernement ne favorisent décidément pas le maintien d'un service public de qualité.

Le mécontentement est général et les cortèges de manifestants expriment un mécontentement qui va bien au-delà des revendications corporatistes.

L'emploi de contractuels non formés, sans perspective d'avenir dans la profession, recrutés à master 2, représente une gageure que l'administration a bien du mal à relever. Cette démarche de recrutement est vectrice de mal-être tant chez les élèves que chez les enseignants et contribue à la remise en cause du statut de la fonction publique.

La suppression prévue de 120 000 postes dans la fonction publique n'épargnera pas l'Education nationale, enseignants mais aussi personnels administratifs. L'alignement des académies sur les 13 régions consécutives à la loi NOTR impacteront la proximité des services. Ce sont les personnels qui en feront une fois de plus les frais.

Les écoles de l'éducation prioritaire se voient dotées, à la rentrée prochaine, de postes de CP et de CE1 dédoublés. En soit, cette mesure visant à créer une discrimination positive pour les élèves issus de quartiers défavorisés est louable. Malheureusement, celle-ci s'est faite à moyens constants. Il a donc fallu prendre des postes ailleurs. Ce sont les écoles rurales qui en ont fait les frais dans notre département, paupérisant ces zones en enseignants

et dégradant une fois de plus l'offre de service public. Alors on nous dira que les écoles rurales sont « d'un autre temps » et que la concentration dans des structures plus importantes est inéluctable...

Ces postes ont été soumis à entretien dans notre département. Cela n'a pas été le choix d'autres départements. La conséquence ? Des équipes contraintes dans leur liberté d'organisation, des classes parfois déséquilibrées et des collègues mis en compétition. A cette démarche et ses conséquences, le SNUipp-FSU revendique la coopération entre les membres de l'équipe éducative. Mise en confiance des personnels ? Les injonctions ministérielles récentes remettent en cause le principe de liberté pédagogique, le professionnalisme des enseignants. Il n'y a pas qu'une méthode pour apprendre à lire et à compter, n'en déplaise à monsieur le ministre ! Mais il est vrai que, pour profiter d'une liberté dans ses choix pédagogiques, encore faudrait-il que les enseignants disposent d'une formation ouverte et répondant à leurs besoins. C'est en ce sens que vient d'être publié le « Manifeste pour une formation non imposée » répondant aux besoins du terrain des conseillers pédagogiques et formateurs, signé par l'ANCP&AF, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU.

Dans ce contexte anxiogène, des enseignants ont participé au mouvement, espérant obtenir un poste en meilleure adéquation avec leur projet professionnel, un rapprochement géographique de leur lieu de vie ou simplement un poste à titre définitif. Le mouvement, dernier espace de liberté des professeurs des écoles ?

### CHANSON POUR LES PROCHAINES MOBILISATIONS

C'est pas les cheminots  
C'est pas les retraité-es  
Mais les capitalos  
Qui ruinent la société !

Ce n'est pas l'hôpital  
Ni l'université  
Mais c'est le capital  
Qui ruine la société !

C'est pas les fonctionnaires  
C'est pas les salarié-es  
Mais c'est les actionnaires  
Qui ruinent la société !

Statue de Jupiter  
Statut des fonctionnaires  
C'est celle du banquier  
Qu'il faut déboulonner !



## CAPD 25 mai 2018 : NOTRE COMPTE RENDU

Présents : DASEN, DASEN adjoint, responsables pôle 1er degré, secrétaire générale, IENs représentants : SNUipp-FSU (7), SE-UNSA (4), SGEN-CFDT (2)  
Lecture des déclarations des organisations syndicales. Approbation du CR de la CAPD du 22/02/2018. A l'unanimité.

### A propos des directeurs et leur charge de travail.

Le DASEN répond : « Les directeurs ne sont pas les laquais des personnes extérieures donc ils ne sont pas tenus de répondre au téléphone pendant la classe. » Réponse du SNUipp-FSU : « Merci Monsieur Le Directeur Académique, grâce à vous l'allègement du travail des directeurs commence. » Monsieur Bourel insiste sur le fait que les inspecteurs donnent des directives et qu'il ne s'agit aucunement de pressions.

### Mouvement :

Il y avait 482 participants. 226 ont été mutés. 150 sont maintenus sur leur poste. 106 n'ont pas d'affectation à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement. 6208 vœux ont été émis. 32 postes restent vacants. Lecture du mouvement : pas d'erreur relevée.

### Questions diverses

Seul le SNUipp-FSU a présenté des questions. Les réponses suivent. Concernant les postes inter degré, cela reste très opaque. C'est la CAPA qui gère le dossier. Le SNUipp-FSU regrette le manque de transparence en CAPA (quels postes demandés par les collègues ? Est-ce que les CAPPEI sont différenciés pour l'attribution des postes ?).

### Postes à profil

Il n'y a pas de classement pour les postes dédoublés. C'est le barème qui départage tous les enseignants avec avis favorable ou très favorable (les deux avis sont pris en compte indifféremment). SNUipp-FSU : y a-t-il eu des avis défavorables pour les enseignants s'étant présentés à l'entretien ? Adm : Oui, il y en a eu. Mr Haydont rappelle que les participants au mouvement doivent bien mettre tous les postes qui les intéressent dans l'ordre de leur préférence. SNUipp-FSU : les dispositifs occasionneront-ils des augmentations de décharge de direction s'il y a lieu ? Adm : les dispositifs n'abondent pas les décharges. Il ne s'agit pas de classes. (sic!)

### CAPPEI :

Tous les collègues ayant un poste à titre définitif mais n'ayant pas tous les modules requis seront inscrits d'office aux modules de spécialisation manquant. Volume académique : 10 dans le 1<sup>er</sup> degré – 20 dans le 2<sup>nd</sup> degré 9 collègues seront donc envoyés en formation.

### Départ en formation

7 collègues demandaient à partir en formation. Toutes les candidatures ont été acceptées. Monsieur Bourel souhaite que les formations demandées soient en adéquation avec le métier. Les postes libérés par les collègues qui ont demandé une formation ne seront proposés qu'à la 3<sup>ème</sup> phase sous réserve de leur acceptation par les universités. Budget octroyé : 136 000 euros Postes adaptés SNUipp-FSU : Les aménagements non utilisés seront-ils réaffectés en terme de décharge ? Adm. : cela se décidera-t-il au niveau départemental ou académique ? Nous n'avons pas l'information .

### Directions restées vacantes

La priorité sera donnée aux collègues de l'école charge aux IEN de les interroger pour savoir si quelqu'un est intéressé. Postes à exigences particulières : ils seront proposés dès lundi via la messagerie académique et les collègues souhaitant postuler auront jusqu'au 4 juin pour le faire.

### EREA

D'après Monsieur Bourel, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur l'avenir de l'EREA. Mais ça peut changer l'année prochaine... Aides administratives : elles sont appelées à disparaître selon la politique nationale. Les services civiques n'ont pas vocation à remplacer les aides administratives. Cela serait dénaturer leur mission.

### Direction

Monsieur Bourel n'a pas d'hostilité pour la création d'un groupe d'échange sur la direction. Il donne un oui de principe mais la demande doit être précisée quant à l'objectif de ce groupe d'échange.

### Temps partiel sur autorisation

Pour l'instant aucune visibilité. La priorité sera donnée au service. Monsieur Bourel relève des situations aberrantes de demande de temps partiel. Il y aurait eu les années précédentes des temps partiels autorisés non justifiés. Pour le directeur académique, les ineat-exeat représentent le seul levier de RH pour résoudre et aider des situations difficiles.

### Priorité médicale

La priorité médicale protège pendant 3 ans en cas de mesure de carte scolaire. A chaque participation au mouvement il faut refaire une demande de priorité médicale.

### INEAT EXEAT

Monsieur Bourel ne souhaite pas retenir les gens. Il accepterait tous les INEAT et regardera les demandes avec bienveillance pour les exeat.

## CTSD 31 mai 2018 : déclaration FSU des Vosges



L'école a subi depuis 2008 deux réformes majeures. En 2008, le ministre Darcos impose le passage à la semaine de classe de 4 jours. Les élèves perdent ainsi 72 heures de classe par an. Les APE sont créées, destinées, dans un contexte de destruction massives des RASED, à aider, s'ils le souhaitent et avec l'accord de leurs parents, les élèves en situation de difficulté passagère. L'école facultative et sur autorisation parentale est ainsi née. Lors des enquêtes basées sur l'évaluation des élèves, jamais cette baisse remarquable du temps d'enseignement n'a été mise en avant comme une explication plausible de la baisse des résultats constatés.

Les enseignants subissent la mise en place de cette réforme sans avoir pu donner sérieusement leur avis.

En 2013, le ministre Peillon fait, lui aussi, sa réforme des rythmes, basée sur la précédente. Les APE deviennent APC. Les 24 heures de classes sont étirées sur 9 demi-journées, créant ainsi des vides à combler, à la charge des collectivités locales et ce, dans un contexte de diminution des aides de l'Etat. La création d'un fond d'amorçage ne suffit bien souvent pas à assurer le financement complet des temps périscolaires mis en place. Les enseignants subissent, une nouvelle fois, la réforme sans avoir pu donner sérieusement leur avis.

A son arrivée au MEN, le ministre Blanquer décide de permettre un retour à la semaine de classe de 4 jours, sous forme dérogatoire et sur les bases, encore une fois, de la précédente réforme. Il décide également de créer les classes de CP et CE1 à 12 élèves en REP et REP+. Ces derniers entraînant incompréhension et colère dans bon nombres de communes rurales. Les enseignants subissent pour la 3ème fois, la réforme sans avoir pu donner sérieusement leur avis.

Aucune analyse sérieuse n'a été réalisée pour démontrer les effets de la réforme de 2008 puis de 2013 sur les apprentissages. Les enseignants, en contact quotidien avec les élèves et engagés dans leur métier n'ont pas été consultés. Les chercheurs et scientifiques ne se sont pas prononcés non plus. A la rentrée prochaine, le pays comptera beaucoup plus d'organisations dérogatoires à 4 jours que celles sur un temps de classe réparti en 9 demi-journées.

Le SNUipp-FSU a toujours combattu cette réforme, et ses évolutions, dite des rythmes dont l'issue était malheureusement très prévisible et a fait des propositions pour un autre projet construit avec tous les acteurs. L'Ecole a besoin d'aller de l'avant et non pas de revenir en arrière.

Lors de ce CTSD la grande majorité des communes vont voir leurs situations examinées avec un retour à la semaine de 4 jours pour la quasi-totalité. Le SNUipp-FSU est porteur d'un projet pour l'école, ambitieux et réaliste. Ce projet s'inscrit dans l'exigence d'un Service Public de qualité. Une fois encore, la Fonction Publique est attaquée. Pourtant, la Fonction Publique est un pilier du modèle social de notre pays. Elle joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale et contribue à plus de justice sociale.

C'est pourquoi la FSU, demande à nouveau, encore et encore, qu'un réexamen de certaines situations soit prévu au CTSD de rentrée afin d'octroyer des aides pédagogiques là où les effectifs auront augmenté pendant les vacances. Il faut certainement prévoir des supports pour accueillir des listes complémentaires si le département reste déficitaire en enseignants. Sans cela, c'est la situation du remplacement ne pourra être réglée. Sans cela, la Formation Continue ne pourra être revitalisée. Sans cela, les cartes scolaires se suivront et se ressembleront, décourageant et écœurant les enseignants, mais aussi les parents d'élèves, soucieux que leurs enfants aient un enseignement de qualité réalisé dans les meilleures conditions.





## CTSD 31 mai 2018 : COMPTE RENDU DE LA FSU



Présents : Le DASEN, Mme la Secrétaire générale, Responsable 1<sup>er</sup> degré, IEN Vittel, Golbey, St Dié.  
FSU (3), UNSA (1), FO (1), SGEN (1)

### Déclarations préalables

FSU : La FSU a profité de l'occasion qui lui était donnée lors de ce CTSD pour lire le bulletin municipal d'une commune qui a dû fusionner deux écoles maternelles. Il est dit textuellement que la municipalité a été placée devant ce choix : « ou vous fusionnez, ou il y aura un retrait de poste sur la commune ! » Mr le Maire, comme l'avait évoqué la FSU, parle bien d'un « deal ».

Mr le Directeur Académique n'accepte pas cette formulation et a contesté de manière très véhémement cette interprétation sur la façon d'agir de son administration. Il n'en reste pas moins que c'est un ressenti partagé par de nombreux interlocuteurs.

Les autres organisations syndicales n'ont pas de déclaration.

### Ordre du jour

Le PV du précédent CTSD est approuvé à l'unanimité.

### Rythmes scolaires

Seule une dizaine de communes resteront aux 9 demies journées l'an prochain. Il n'y aura plus qu'un seul fonctionnement sur Epinal. Il reste deux communes où le retour sur 4 jours n'est pas encore validé suite à des problèmes de transport scolaire.

### Fonctionnement des moyens de remplacement

L'administration a souhaité formaliser le fonctionnement. L'intitulé ZIL et BZ est maintenu, mais les missions qui étaient : remplacement court et dans la zone de l'école de rattachement pour les ZIL peuvent être celles des BZ. Il va de soit que l'engagement de l'administration est de faire au moins coûtant et au moins fatiguant pour les collègues remplaçants. De fait les interventions dans les circonscriptions limitrophes resteront l'exception. C'était déjà le cas actuellement. Leur gestion reste au niveau de la circonscription.

Les missions des BFC restent inchangées sous réserve qu'il n'y ait pas de manque de remplaçants ZIL et BZ. Leur gestion reste départementale.

Le fonctionnement du remplacement est étroitement lié à la situation du département face au nombre d'enseignants. Si le département manque de personnels et est dans l'incapacité de recruter des listes complémentaires ou pire des contractuels, ce sont autant de postes occupés par des remplaçants.

### Point carte scolaire

Deux points traités :

L'implantation officielle des 5 postes ruralité octroyés l'an passé par le ministère avec une modification concernant celui du Ban de Sapt déplacé à La Voivre Centre.

Information, concernant la fermeture par la communauté de commune, de l'école de Provenchères-les-Darney. L'administration a transféré le poste à Dombrot le Sec.

### Questions diverses

Le Directeur Académique annonce un recrutement d'EFS équivalent à l'an passé entre 35 et 40. Il n'a pas souhaité communiquer sur l'état des moyens dans le département et nous pensons que le recours aux listes complémentaires et peut-être aux contractuels seront encore d'actualité à la rentrée prochaine.

Cette situation nous fait craindre aussi pour l'ouverture d'aides pédagogiques à la rentrée car si le département est en déficit de collègues le DASEN n'en fera pas.

### APC

Un débat tendu a été mené sur le déroulement des APC à la rentrée. Plusieurs IEN ont fait parvenir un note de service parlant d'un temps de souffle entre la classe et les APC. La question a été posée de savoir sur quel contingent des 108h récupérer ce temps. Le DASEN nous a répondu que c'est vraiment petit de se soucier de ce genre de sujet. Néanmoins, Pour la FSU, il se pose un problème de responsabilité sur ce laps de temps. Pour le Directeur Académique, on peut enchaîner classe et APC sans pause : « les élèves ne sont pas fatigués à ce point ... » !

Pour la FSU, il faut intégrer ce temps de pause dans l'APC !!!!!



## OPERATION TRANSPARENCE

Voir pages suivantes

**C**omme chaque année, le SNUipp88-FSU vous permet de vérifier si vos droits sont respectés. C'est l'engagement de transparence et de confidentialité qui conditionne le choix de publication des barèmes. La publication des noms n'a pas d'intérêt syndical et risque de mettre en difficulté certains collègues qui ne souhaitent pas faire connaître leur mutation.

En informant systématiquement le SNUipp-FSU de vos interrogations sur l'application des mesures techniques et règles départementales, vous faciliterez le travail des représentants des personnels.

**Si vous êtes sans affectation, faites parvenir au SNUipp88-FSU votre fiche de vœux géographiques et tout renseignement utile concernant votre situation :**

<http://88.snuipp.fr/>

**2<sup>ème</sup> phase du mouvement :  
JEUDI 28 JUIN et LUNDI 2 JUILLET**

## UTILISATION DU TABLEAU (pages suivantes)

*A l'aide des priorités ci-dessous, de votre barème et de la liste de vos vœux, vous pouvez vérifier si vos droits sont respectés.*

*En cas d'anomalie, contactez le SNUipp-FSU !*

**5 ou 15** : priorité administrative.

**9** : bénéficie d'un maintien sur le poste suite à inscription sur liste d'aptitude (après avoir fait fonction).

**21 à 29** : classement sur postes spécifiques.

**31** : possède les diplômes requis par le poste (CAPASH dans la bonne option...) ou l'inscription sur liste d'aptitude (direction).

**32** : CAPASH dans une autre option.

**33** : En cours de formation CAPASH.

**49** : maintien sur poste particulier sans le titre (ASH...)

**50** - ne possède pas le diplôme requis ou l'inscription sur liste d'aptitude.

**60** - nomination administrative.

**61** - poste ne nécessitant pas de titre.

## POSTES VACANTS après la CAPD du 25 mai 2018

### EPINAL

Dounoux, direction écoles 3 classes  
Champbeauvert, TPS  
Jean Macé, maitre sup  
IEN, CP arts plastiques  
IEN, CP musique

### GOLBEY

Girmont, adj. Élé  
Evaux et Ménil, direction 2 classes

### VITTEL

Bleurville, direction 1 classe  
Contrexéville, Clis D  
Darney, ZIL  
Lamarche, adj. Élé  
Lamarche, maitre sup  
Monthureux sur saône, ZIL  
Vittel, 3 postes TRS

### REMIEMONT

Arches, direction 4 classes

### NEUFCHÂTEAU

Châtenois, adj maternelle  
Grand, direction 3 classes  
Laneuveville-sous-Chatenois, direction 1 classe  
Neufchâteau, 3 postes TRS

### SAINT DIE

Mandray, direction 4 classes  
Saint Dié, TPS

### ASH

Epinal, Enseignant spé co  
Mirecourt, IME  
Neufchâteau, IME  
Neufchâteau, coordination péda

### BRUYERES

IEN, 2 postes TRS  
Laneuveville-devant-Lépange, dir. 3 classes  
Rambervillers, maitre E

## Les postes restés vacants

Pour les postes de direction 2 classes et plus et certains postes ASH, un appel à candidatures auquel tout le monde pourra participer sera fait.

**Surveillez i-prof et votre boîte mail**

Ecole	Nom	Ville	Poste	Nomina- tion	Priorite	Bareme
ECOLE ELEM	DE LA HARDALLE	ANOULD	ADJ ELM	TD		34,656
ECOLE	DU CENTRE	ARCHETTES	ZIL	TD		20,833
ECOLE ELEM	RPI	AUTREY	DIR ELE CU	TD		5,333
ECOLE ELEM	LAUNOIS	BAN DE SAPT	CLASSE EX PEDA	TD		25,833
ECOLE		BAZOILLES SUR MEUSE	ADJ ELM	TD		1,333
ECOLE		BELLEFONTAINE	DIR ELM	TD	31	29,194
ECOLE ELEM	RPI	BIFFONTAINE	ADJ ELM	TD		24,833
ECOLE	RPI	BRU	ADJ MAT	TD		43,25
ECOLE MAT	JEAN ROSTAND	BRUYERES	ADJ MAT	TD		27,833
ECOLE ELEM		BULGNEVILLE	DIR ELM	TD	31	16,333
ECOLE ELEM		BULGNEVILLE	ADJ ELM	TD		12,333
ECOLE	RPI	BULT	DIR ELE CU	TD		1,333
ECOLE ELEM	DU CENTRE	BUSSANG	CLASSE EX PEDA	TD		1,333
ECOLE		CELLES SUR PLAINE	ADJ ELM	TD		15,833
ECOLE ELEM	DOCTEUR MALGAIGNE	CHARMES	ADJ ELEM 12	TD		13,333
ECOLE ELEM	DOCTEUR MALGAIGNE	CHARMES	MSUP	TD	49	8,333
ECOLE ELEM	HENRI BRETON	CHARMES	ADJ ELEM 12	TD		14,911
ECOLE ELEM	HENRI BRETON	CHARMES	ADJ ELEM 12	TD		9,333
ECOLE ELEM	HENRI BRETON	CHARMES	ZIL	TD		5,333
ECOLE ELEM	HENRI BRETON	CHARMES	ADJ ELEM 12	TD		12,147
ECOLE MAT	JEAN VIROT	CHATENOIS	ADJ MAT	TD		13,333
ECOLE ELEM		CHATENOIS	ADJ ELM	TD		24,333
ECOLE ELEM		CHATENOIS	CLIS D	TP	50	1,06
ECOLE	GROUPE SCOLAIRE	CHENIMENIL	ZIL	TD		12,208
ECOLE	LA SERPENTINE	CLEURIE	ADJ MAT	TD		26,828
ECOLE	RPI	COINCHES	ADJ MAT	TD		26,331
ECOLE ELEM	STANISLAS LESZCZYNSKI	CONTREXEVILLE	ADJ ELM	TD		24,333
ECOLE ELEM	STANISLAS LESZCZYNSKI	CONTREXEVILLE	DIR ELM	TD	31	18,647
ECOLE ELEM	STANISLAS LESZCZYNSKI	CONTREXEVILLE	CLASSE EX PEDA	TD		22,333
ECOLE ELEM	CHAMPS A NABORD	CORNIMONT	DIR ELM	TD	31	10,333
ECOLE		COUSSEY	CLASSE EX PEDA	TD	49	12,333
ECOLE ELEM	RPI AQUARELLE	DAMAS ET BETTEGNEY	ADJ MAT	TD		33,25
ECOLE ELEM	GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	DARNEY	CLASSE EX PEDA	TD	49	11,333
ECOLE ELEM	GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	DARNEY	CLIS D	TP		1,333
ECOLE MAT	GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE	DARNEY	ZIL	TD		28,689
ECOLE		DEYVILLERS	ADJ ELM	TD		20,681
ECOLE	LOUIS POIROT	DINOZE	ADJ MAT	TD		24,95
ECOLE		DOGNEVILLE	ZIL	TD		10,333
ECOLE		DOGNEVILLE	ADJ ELM	TD	5	3,333
ECOLE		DOMPAIRE	ADJ ELM	TD		28,322
ECOLE ELEM	AMBRAIL	EPINAL	ADJ ELM	TD		27,822
ECOLE ELEM	AMBRAIL	EPINAL	ADJ ELM	TD		34,756
ECOLE ELEM	DU 149EME RI	EPINAL	DIR ELM	TD	31	27,222
ECOLE ELEM	DU CENTRE	EPINAL	ZIL	TD		4,331
ECOLE	EMILE DURKHEIM	EPINAL	DIR ELM	TD	31	24,961
EREA	ETABL.REGIONAL ENSEIGN.ADAP	EPINAL	ADJ SEGPA	TD	31	13,333
EREA	ETABL.REGIONAL ENSEIGN.ADAP	EPINAL	UPI	TD	15	15,833
EREA	ETABL.REGIONAL ENSEIGN.ADAP	EPINAL	ADJ SEGPA	TP	50	15,333
ECOLE MAT	EUGENE ROSSIGNOL	EPINAL	ZIL	TD		3,333
ECOLE ELEM	GASTON RIMEY	EPINAL	ADJ ELM	TD		12,328
ECOLE ELEM	GASTON RIMEY	EPINAL	ADJ ELM	TD		14,333
INSPECTION	IEN ASH	EPINAL	CPAIEN	TD	15	16,328
INSPECTION	IEN ASH	EPINAL	CPAIEN	TD	21	27,333
INSPECTION	IEN ASH	EPINAL	SAPAD	TD	15	15,833
INSPECTION	IEN ASH	EPINAL	ADJ SEGPA	TP	22	17,322
INSPECTION	IEN BRUYERES	EPINAL	TIT SECTEU	TD		4,333



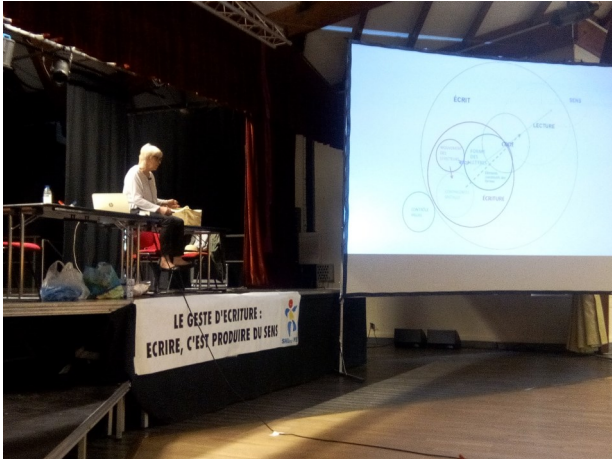
INSPECTION	IEN BRUYERES	EPINAL	TIT SECTEU	TD		1,333
INSPECTION	IEN BRUYERES	EPINAL	TIT SECTEU	TD		4,328
INSPECTION	IEN GOLBEY	EPINAL	TIT SECTEU	TD		3,333
INSPECTION	IEN GOLBEY	EPINAL	TIT SECTEU	TD		1,333
INSPECTION	IEN GOLBEY	EPINAL	TIT SECTEU	TD		2,333
INSPECTION	IEN GOLBEY	EPINAL	ANI INFO	TP	21	19,917
INSPECTION	IEN REMIREMONT	EPINAL	TIT SECTEU	TD		11,333
INSPECTION	IEN REMIREMONT	EPINAL	TIT SECTEU	TD		11,333
ECOLE ELEM	JEAN MACE	EPINAL	DECH.IMF	TD		8,919
ECOLE ELEM	JEAN MACE	EPINAL	ADJ ELEM 12	TD	49	26,333
ECOLE ELEM	JEAN MACE	EPINAL	ADJ ELEM 12	TD	49	28,228
ECOLE ELEM	JEAN MACE	EPINAL	ADJ ELEM 12	TD		22,333
ECOLE ELEM	JEAN MACE	EPINAL	IMF ELEM	TD	31	10,333
ECOLE ELEM	LA LOGE BLANCHE	EPINAL	CLIS D	TP	49	2,333
ECOLE MAT	LOUIS PERGAUD	EPINAL	ADJ MAT	TD		40,25
ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	EPINAL	IMF ELEM	TD	31	16,656
ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	EPINAL	ADJ ELEM 12	TD		31,25
ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	EPINAL	IMF ELEM	TD	31	14,333
ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	EPINAL	MSUP	TD		15,333
ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	EPINAL	ADJ ELEM 12	TD	49	14,333
ECOLE MAT	LOUIS PERGAUD	EPINAL	ADJ MAT	TD		26,222
ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	EPINAL	ZIL	TD		10,331
ECOLE MAT	LUC ESCANDE	EPINAL	ADJ MAT	TD		26,833
....	PRISON MAISON D'ARRET	EPINAL	ADJ.ETA.SP	TP	21	10,333
ECOLE	SAINT LAURENT	EPINAL	DIR ELM	TD	9	13,817
ECOLE	VICTOR HUGO	EPINAL	ADJ ELM	TD		27,419
ECOLE	VICTOR HUGO	EPINAL	ADJ ELM	TD		39,228
INSPECTION	ACADEMIQUE DES VOSGES	EPINAL	CPAIEN	TD	21	28,228
ECOLE ELEM		ESCLES	DIR ELM	TP		3,333
IMP	J. POIROT	FONTENOY LE CHATEAU	CLIS D	TP	49	3,333
IMP	J. POIROT	FONTENOY LE CHATEAU	DECH.AIS	TP	49	2,333
ECOLE		FONTENOY LE CHATEAU	DIR ELM	TP	50	1,333
ECOLE		FONTENOY LE CHATEAU	ZIL	TD		3,057
ECOLE ELEM	JULES FERRY	FRAIZE	CLIS D	TD	31	3,333
ECOLE	RPI	FREMIFONTAINE	ADJ MAT	TD		9,333
ECOLE	RPI	FREMIFONTAINE	DIR ELM	TD	31	23,278
ECOLE	DES PETITS ERUDITS	FRESSE SUR MOSELLE	DIR ELM	TD	9	18,167
INSPECTION	IEN GERARDMER	GERARDMER	TIT SECTEU	TD		10,569
ECOLE MAT	JEAN MACE	GERARDMER	ADJ MAT	TD		42,756
ECOLE ELEM	JEAN MACE	GERARDMER	DIR ELM	TD	31	23,967
ECOLE ELEM	JEAN MACE	GERARDMER	CLIS D	TD	31	11,825
ECOLE		GIRANCOURT	ZIL	TD		20,833
ECOLE		GIRONCOURT SUR VRAINE	ZIL	TD		22,833
ECOLE MAT	DU CENTRE	GOLBEY	ZIL	TD		13,333
ECOLE ELEM	JEAN DE LA FONTAINE	GOLBEY	ZIL	TD		17,333
ECOLE		GRANDVILLERS	ZIL	TD		16,853
ECOLE		HAREVILLE	ZIL	TD		3,112
ECOLE		HAREVILLE	ADJ ELM	TD	5	13,333
ECOLE		IGNEY	ZIL	TD		24,167
ECOLE	DU CENTRE	JEANMENIL	ZIL	TD		10,058
ECOLE		JEUXEY	ADJ ELM	TD		25,333
ECOLE	DU CENTRE	LA BRESSE	DIR ELM	TD		23,831
ECOLE	DU CENTRE	LA CHAPELLE AUX BOIS	ZIL	TD		17,333
ECOLE	DU CENTRE	LA CHAPELLE AUX BOIS	ZIL	TD		10,333
ECOLE ELEM	LES GRILLONS	LA FORGE	ADJ MAT	TD		21,489
ECOLE ELEM	LES GRILLONS	LA FORGE	DIR ELM	TD		13,833
ECOLE	DU PRE DES MOINES	LA PETITE RAON	ADJ ELEM 12	TD		13,833

ECOLE	DU PRE DES MOINES	LA PETITE RAON	ADJ MAT	TD		2,833
ECOLE	DU PRE DES MOINES	LA PETITE RAON	ZIL	TD		37,742
ECOLE ELEM	DU CENTRE	LA VOIVRE	CLASSE EX PEDA	TD		25,3
ECOLE		LANDAVILLE	DIR ELM	TD	9	15,333
ECOLE	DU CENTRE	LE VAL D AJOL	MSUP	TD	49	3,333
IMP	LA FEUILLEE DOROTHEE	LE VAL D AJOL	CLIS D	TP	49	2,333
ECOLE ELEM	JULIE VICTOIRE	LEPANGES SUR VOLOGNE	CLASSE EX PEDA	TD		26,167
ECOLE		LERRAIN	DIR ELM	TD	9	25,333
ECOLE ELEM		LES FORGES	DIR ELM	TD	31	34,292
ECOLE	P.ET M.CURIE	MARTIGNY LES BAINS	DIR ELM	TD	31	11,333
ECOLE	RPI	MARTIGNY LES GERBONVAUX	ADJ ELM	TD		29,833
ECOLE	RPI	MARTIGNY LES GERBONVAUX	ADJ ELM	TD		11,331
ECOLE	RPI	MIDREVAUX	DIR ELM	TD	9	19,325
ETAB. SPE.	CH RAVENEL LES LUTHINS	MIRECOURT	CLIS D	TP	15	11,333
ECOLE		MONTHUREUX SUR SAONE	ZIL	TD		1,333
ECOLE MAT	CENTRE	MOYENMOUTIER	DIR ELM	TD	9	14,833
ECOLE ELEM	LE TAMBOUR	MOYENMOUTIER	MSUP	TD		24,333
ECOLE ELEM	LE TAMBOUR	MOYENMOUTIER	ADJ ELEM 12	TD		7,833
ECOLE	LES 3 HAMEAUX	MOYENMOUTIER	ADJ ELEM 12	TD		22,333
IMP	IME	NEUFCHATEAU	CLIS D	TP	50	1,083
ECOLE ELEM	JEAN JAURES	NEUFCHATEAU	ZIL	TD		30,014
ECOLE ELEM	JEAN JAURES	NEUFCHATEAU	ZIL	TD		25,756
ECOLE ELEM	LOUIS PERGAUD	NEUFCHATEAU	ZIL	TD		6,333
ECOLE MAT	LOUISE MICHEL	NEUFCHATEAU	ADJ MAT	TD		17,239
ECOLE MAT	LOUISE MICHEL	NEUFCHATEAU	ADJ MAT	TD		23,333
ECOLE ELEM	MARCEL PAGNOL	NEUFCHATEAU	ADJ ELM	TD		5,833
ECOLE ELEM	MARCEL PAGNOL	NEUFCHATEAU	DIR ELM	TD	9	22,833
ECOLE ELEM	MARCEL PAGNOL	NEUFCHATEAU	ADJ ELM	TD		31,303
COLLEGE	PIERRE ET MARIE CURIE	NEUFCHATEAU	ADJ SEGPA	TP	50	36,25
INSPECTION	IEN NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU CEDEX	TIT SECTEU	TD		1,333
ECOLE	MAURICE BERTRAND	NOMEXY	ZIL	TD		3,333
ECOLE ELEM	RPI	NONVILLE	DIR ELE CU	TD		12,333
ECOLE	RPC	OELLEVILLE	CLASSE EX PEDA	TD		26,833
ECOLE ELEM	DU CENTRE	PLAINFAING	ADJ ELM	TD		24,933
ECOLE ELEM	DU CENTRE	PLAINFAING	DIR ELM	TD	9	16,333
ECOLE ELEM	ALFRED RENAULD	PLOMBIERES LES BAINS	ADJ MAT	TD	5	19,333
ECOLE ELEM	ALFRED RENAULD	PLOMBIERES LES BAINS	ZIL	TD		16,358
ECOLE ELEM	ALFRED RENAULD	PLOMBIERES LES BAINS	CLASSE EX PEDA	TD		34,333
ECOLE ELEM		POMPIERRE	DIR ELM	TD	9	3,333
ECOLE	DU CENTRE	PORTIEUX	ADJ ELEM 12	TD		15,333
ECOLE	DU CENTRE	PORTIEUX	ADJ ELM	TD		9,333
ECOLE ELEM	MONTAIGNE	POUSSAY	ZIL	TD		2,333
ECOLE ELEM	MONTAIGNE	POUSSAY	ADJ ELM	TD	5	23,928
ECOLE ELEM	RPI	POUXEUX	ADJ ELM	TD		29,333
ECOLE MAT		POUXEUX	ADJ MAT	TD		47,539
ECOLE		RAINVILLE	ZIL	TD		17,833
ECOLE ELEM	DU VOID REGNIER	RAMBERVILLERS	ADJ ELEM 12	TD	5	2,333
ECOLE ELEM	DU VOID REGNIER	RAMBERVILLERS	CLIS D	TP		2,215
ECOLE ELEM	DU VOID REGNIER	RAMBERVILLERS	ADJ ELEM 12	TD		9,333
ECOLE ELEM	DU VOID REGNIER	RAMBERVILLERS	ADJ ELM	TD		17,333
ECOLE MAT	JULES FERRY	RAMBERVILLERS	ZIL	TD		4,333
ECOLE ELEM	JULES FERRY	RAMBERVILLERS	ADJ ELEM 12	TD		13,25
ECOLE ELEM	JULES FERRY	RAMBERVILLERS	ADJ ELEM 12	TD		15,833
SES SEGPA	SEGPA DU COLL.ALPHONSE CYTE	RAMBERVILLERS	ADJ SEGPA	TP	50	3,333
ECOLE	DU TILLEUL	RAON L ETAPE	ADAPT	TD	31	19,656
ECOLE	GS LA NEUVEVILLE	RAON L ETAPE	CLASSE EX PEDA	TD	49	16,833
SES SEGPA	SEGPA LOUIS PASTEUR	RAON L ETAPE	ADJ SEGPA	TD	5	19,333
ECOLE MAT	RPI	REHAUPAL	DIR MAT	TD		27,333

ECOLE MAT	RPI	REHAUPAL	ZIL	TD		15,333
SES SEGPA	SEGPA CHARLET	REMIREMON	ADJ SEGPA	TD	31	10,333
ECOLE	LE RHUMONT	REMIREMONT	ZIL	TD		10,833
ECOLE	RPI	ROUVRES LA CHETIVE	ADJ MAT	TD		8,333
ECOLE ELEM	JULES FERRY	SAULXURES SUR MOSE- LOTTE	REEDUC	TD	31	24,333
ETAB. SPE.	DE LA COMBE	SENONES	CLIS D	TP	50	1,063
ETAB. SPE.	DE LA COMBE	SENONES	CLIS D	TP	49	16,783
ECOLE	E. PERRIN G.SAND	SENONES	ADJ ELEM 12	TD		12,333
ECOLE	E. PERRIN G.SAND	SENONES	ADJ ELM	TD		21,333
ECOLE	E. PERRIN G.SAND	SENONES	ADJ ELEM 12	TD		23,333
ECOLE	E. PERRIN G.SAND	SENONES	ADAPT	TD	31	32,244
ECOLE MAT		ST AME	DIR MAT	TD	9	15,628
ECOLE	BALDENSPERGER	ST DIE DES VOSGES	ADJ ELEM 12	TD		26,833
ECOLE	BALDENSPERGER	ST DIE DES VOSGES	ZIL	TD		28,319
ECOLE	BALDENSPERGER	ST DIE DES VOSGES	ADJ ELEM 12	TD		25,333
ECOLE	CAMILLE CLAUDEL	ST DIE DES VOSGES	CLIS D	TD	31	22,367
ECOLE ELEM	EUGENIE ET JULES FERRY	ST DIE DES VOSGES	ZIL	TD		24,615
ECOLE	FERDINAND BRUNOT	ST DIE DES VOSGES	UPEA	TD	5	24,333
ECOLE ELEM	GASTON COLNAT	ST DIE DES VOSGES	ZIL	TD		21,833
ECOLE ELEM	GASTON COLNAT	ST DIE DES VOSGES	ZIL	TD		12,333
ECOLE	GEORGES DARMOIS	ST DIE DES VOSGES	CLIS D	TD		5,667
ECOLE	GEORGES DARMOIS	ST DIE DES VOSGES	DIR ELM	TD	31	29,256
INSPECTION	IEN ST DIE	ST DIE DES VOSGES	TIT SECTEU	TD		10,333
ECOLE ELEM	JACQUES PREVERT	ST DIE DES VOSGES	ADJ ELEM 12	TD		4,333
ECOLE ELEM	PAUL ELBEL	ST DIE DES VOSGES	ADJ ELM	TD	5	3,333
COLLEGE	SOUHAIT	ST DIE DES VOSGES	REFERENT	TD	15	11,333
ECOLE ELEM	VINCENT AURIOL	ST DIE DES VOSGES	ADJ ELEM 12	TD		32,756
ECOLE ELEM	VINCENT AURIOL	ST DIE DES VOSGES	ADJ ELEM 12	TD		29,197
ECOLE ELEM	LES BREUCHOTTES	ST NABORD	ZIL	TD		40,222
ECOLE ELEM	LES BREUCHOTTES	ST NABORD	ADJ ELM	TD	5	27,333
ECOLE		ST OUEN LES PAREY	ADJ MAT	TD		3,333
ECOLE MAT	BOUXIERES	THAON LES VOSGES	ZIL	TD		13,333
ECOLE MAT	BOUXIERES	THAON LES VOSGES	DECH ELM	TD		20,333
ECOLE MAT	BOUXIERES	THAON LES VOSGES	ADJ ELM	TD		6,333
ECOLE MAT	BOUXIERES	THAON LES VOSGES	ADJ ELM	TD		9,294
ECOLE	GOHYPRE	THAON LES VOSGES	ZIL	TD		17,333
ECOLE	GOHYPRE	THAON LES VOSGES	ADJ MAT	TD	5	22,333
ECOLE	GOHYPRE	THAON LES VOSGES	ADJ ELM	TD		12,269
ECOLE	GOHYPRE	THAON LES VOSGES	ZIL	TD		7,333
SES SEGPA	SEGPA ELSA TRIOLET	THAON LES VOSGES	ADJ SEGPA	TD	31	33,808
ECOLE	LEON JACQUEMIN	THIEFOSSE	ADJ ELM	TD		16,333
ECOLE	LEON JACQUEMIN	THIEFOSSE	DIR ELM	TD	9	15,333
ECOLE MAT	DU PRE DES LINS	UXEGNEY	ADJ MAT	TD		23,833
ECOLE ELEM	DES PERCE NEIGE	VAGNEY	CLIS D	TD	31	6,333
ECOLE ELEM	LES HIRONDELLES	VILLE SUR ILLON	CLASSE EX PEDA	TD		15,333
ECOLE ELEM	DU CENTRE	VINCEY	ADJ ELEM 12	TD		16,331
ECOLE ELEM	LA ROUTE	VINCEY	ZIL	TD		14,333
ECOLE ELEM	LA ROUTE	VINCEY	ADJ ELEM 12	TD		11,833
ECOLE MAT	DU PETIT BAN	VITTEL	ADJ MAT	TD	5	18,333
ECOLE ELEM	ECOLE DU CENTRE	VITTEL	ZIL	TD		27,192
ECOLE ELEM	LE HAUT DU FOL	VITTEL	ZIL	TD		3,333
ECOLE ELEM	LE HAUT DU FOL	VITTEL	DIR ELM	TD	9	30,269
ECOLE MAT	LOUIS BLANC	VITTEL	DIR MAT	TD	9	21,333
ECOLE MAT	LOUIS BLANC	VITTEL	CLASSE EX PEDA	TD	5	17,833
ECOLE MAT	DU CENTRE	XONRUPT LONGEMER	ZIL	TD		34,833

## RIS CONFERENCE DANIELE DUMONT 6 juin 2018

Plus de 70 collègues ont répondu présents lors de cette réunion d'information syndicale-conférence organisée par le SNUipp-FSU 88. Merci de votre participation et fort de ce succès, nous proposerons d'autres conférences l'an prochain.



### Vos remarques

Une formation très intéressante où l'on a appris plein de choses. Dommage que l'on n'ait pas de telles formations en animation pédagogique ! Il serait bien que l'on soit formé pour rééduquer nos élèves à tous les problèmes vus aujourd'hui. On en redemande ! Merci beaucoup !

Super formation. Très intéressante.  
Merci le Snuipp.

Heureusement que le SNUipp est là pour nous proposer des conférences de qualité. C'est le seul moyen de vraiment se former actuellement. Merci. Ce serait bien que les inspections puissent diffuser l'info par le biais d'infosuivi.

Super conférence, pratique, théorie, recherche. Tout y est. Merci. A refaire sur d'autres thèmes.

Enfin une conférence de qualité qui devrait être « obligatoire ». Trop courte. On en veut encore. Merci !

Merci pour cette belle conférence. Les informations étaient riches et précises, la façon de présenter dynamique et chaleureuse.

Très bonne formation. Mme Dumont est très pédagogue. Dommage que certains passages soient « expédiés » et que les formations se passent toujours loin de chez moi.

Stage très intéressant.

Une intervenante très intéressante qui permet de faire le lien avec le métier directement. Très au fait de sa matière. Merci à vous.

## LE PETIT LIVRE ORANGE DU MINISTRE

Notre guide suprême vient de sortir son petit livre orange sur ce qu'il faut penser et faire dans toutes les écoles de France. Interdiction des photocopies, manuel unique pour tous... Bienvenue dans le merveilleux monde de Jean-Michel Blanquer.

En savoir + : « Lecture : suivre le guide ? » sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

